

Violence conjugale



POUR ACCOMPAGNER LES PARENTS

Voici quelques questions qui peuvent vous permettre d'accompagner les futures mères, dans le contexte d'un suivi individuel. Les questions sont formulées simplement afin d'explorer leurs connaissances et leurs préoccupations. Elles sont suivies de quelques pistes de réponses. Il est à noter que cette section ne constitue pas un résumé de la

Il se peut que le fait d'aborder le thème de la violence conjugale crée un inconfort ou provoque des réactions chez les futurs parents. Il est possible que certaines personnes aient été ou soient victimes de violence conjugale ou y aient été exposées lors de leur enfance. Une réflexion préalable sur le soutien à offrir à ces personnes et aux façons d'en discuter devra être menée avant d'aborder le sujet avec les futurs parents.

Compte tenu de la nature de la violence conjugale (entre partenaires amoureux; tentative de contrôle sur le partenaire; atteinte à la sécurité), il est déconseillé de transmettre de l'information sur cette problématique lors de rencontres prénatales de groupe ou en présence du conjoint.

Que connaissez-vous de la violence conjugale pendant la grossesse?

La violence conjugale est un problème préoccupant, qui peut être présent avant la grossesse, pendant celle-ci ou après la naissance du bébé. Cette violence cause du tort à la santé de la femme enceinte et à celle du bébé, pendant la grossesse et après la naissance. Les conséquences pour la femme et pour le bébé peuvent durer longtemps et perturber plusieurs aspects de leur vie.

Certaines difficultés liées à la grossesse (p. ex. : ambivalence face à la grossesse, appréhension des changements à venir) et à l'arrivée du bébé (p. ex. : soins à donner au bébé, fatigue, adaptation à la nouvelle vie de parents), peuvent parfois augmenter le stress et faire augmenter la violence chez certains couples.

Il arrive souvent que les couples qui vivent de la violence avant ou pendant la grossesse continuent de vivre de la violence après la naissance du bébé. La violence peut même se poursuivre après qu'un couple se soit séparé.

Comment peut-on reconnaître une situation de violence conjugale?

La violence conjugale prend plusieurs visages. Si une situation vous préoccupe, n'hésitez pas à en parler et à demander de l'aide.

Comparée à la violence avec une personne étrangère, celle avec un partenaire intime peut être plus difficile à reconnaître, car elle peut se vivre de différentes façons. Des exemples de gestes de violence sont les suivants : se faire menacer ou rudoyer, se faire contrôler financièrement, se faire insulter ou ridiculiser, entendre son conjoint rabaisser sa famille et ses amis, être harcelée par texto ou être épiée, être obligée d'avoir des relations sexuelles même si l'on n'en éprouve pas l'envie.

La violence peut être vécue de façon cyclique : il peut y en avoir parfois, mais d'autres fois, on peut avoir l'impression que tout va bien. La relation n'est pas toujours marquée par des comportements violents.

Dans une relation où il y a de la violence conjugale, les deux partenaires ne sont pas égaux. L'un domine l'autre. La peur et l'impression de devoir marcher sur des œufs sont présentes.

Pour la majorité des personnes qui vivent de la violence, il n'est pas facile de réaliser que leur relation amoureuse peut être devenue une relation violente.

Quelle aide peut-on apporter aux femmes qui vivent de la violence conjugale pendant la grossesse?

Il existe de l'aide pour les personnes qui vivent de la violence au sein de leur relation. Les femmes qui vivent de la violence avec leur partenaire ou un ex-partenaire sont encouragées à entrer en contact avec des services spécialisés.

Cette aide est confidentielle. Les services spécialisés soutiennent les femmes, peu importe les décisions qu'elles prendront. En tant qu'intervenant, nous pouvons les aider dans cette démarche.

AUTEURE 2011

Sylvie Lévesque, INSPQ

COLLABORATRICES 2011

Julie Laforest, INSPQ
Dominique Damant, Université de Montréal
Isabelle Côté, CRI-VIFF

AUTEURES 2018

Dominique Gagné, INSPQ
Julie Laforest, INSPQ

COLLABORATRICE 2019

Sylvie Lévesque, UQAM

CHARGÉE DE PROJET

Pascale Turcotte, INSPQ

SOUS LA COORDINATION DE

Roseline Olivier-Pilon, INSPQ

MISE EN PAGE ET RELECTURE

Anouk Sugàr, INSPQ

L'utilisation des fiches par les professionnelles et professionnels du réseau de la santé et des services sociaux du Québec est autorisée aux conditions prévues dans la page « Reproduction et droits d'auteurs » du Portail d'information périnatale, à l'adresse suivante : <https://www.inspq.qc.ca/information-perinatale/a-propos/reproduction-et-droits-d-auteurs>.

Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec, qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php> ou en écrivant un courriel à droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec (2019)

**Institut national
de santé publique**

Québec

